

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 36
Votes exprimés : 36
POUR : 36
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
16 janvier 2024
Date d'affichage :
16 janvier 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE, absent excusé (pouvoir à Claude CATRIN) – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Claudine MANIGAULT – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Florian FRAYER - Christophe GENTIL – Clément POINTEAU – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC – Michel GCHWEINDER - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**MISE AUX NORMES ET AGRANDISSEMENT DES DECHETERIES DE NOYERS ET D'ANGELY
VALIDATION DE L'A.P.D. ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Président explique que le cabinet BE MACO a présenté à la commission Déchets Environnement le 13 novembre dernier les esquisses des mises aux normes et de l'agrandissement des déchèteries. Ces esquisses ont été validées lors du Conseil Communautaire du 27 novembre 2023.

A la suite de cette validation, l'avant-projet définitif a été établi. Il est présenté à l'Assemblée.

Le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'avant-projet définitif et le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX		FINANCEMENTS PARTENAIRES	
DECHETERIE ANGELY	1 037 135,00	DETR (50 %)	963 952,00
DECHETERIE NOYERS	741 895,00		
Imprévus (3%)	53 370,90		
TOTAL TRAVAUX HT	1 832 400,90		
HONORAIRES DIVERS ET DEPENSES ANNEXES		AUTOFINANCEMENT	
Maitrise d'œuvre (4,06%)	72 229,00	Fonds propres (50%)	963 952,90
OPC, ICPE, PC	22 075,00		
Etude et mission SPS	1 200,00		
TOTAL DES DEPENSES HT	1 927 904,90	TOTAL DES RECETTES	1 927 904,90

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'avant-projet définitif relatif à la mise aux normes et à l'agrandissement des déchèteries de NOYERS et d'ANGELY.

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R.

CHARGE le Président de solliciter cette subvention.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE
26/01/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com